[](https://www.kla.tv/16383)

Don d'organes effrayant - la mort cérébrale n'est pas un fait scientifique

**Dans le cadre d'un don d'organe, on prélève sur le « mort qui est vivant » son cœur vivant et qui bat et les organes vivants. Et cela nécessite même une anesthésie, car les « morts » réagissent à la douleur de l'opération de la même manière que les vivants. Le pouls s'accélère, la tension artérielle varie, des hormones sont libérées, des mouvements involontaires se produisent.**

Dans le cadre d'un don d'organe, on prélève sur le « mort qui est vivant » son cœur vivant et qui bat et les organes vivants. Et cela nécessite même une anesthésie, car les « morts » réagissent à la douleur de l'opération de la même manière que les vivants. Le pouls s'accélère, la tension artérielle varie, des hormones sont libérées, des mouvements involontaires se produisent. C’est effrayant pour les médecins. C'est pourquoi le prétendu « cadavre » est parfois mis sous anesthésie générale, en Suisse, c'est même obligatoire. Les femmes en état de mort cérébrale peuvent accoucher. Les hommes en état de mort cérébrale peuvent avoir des érections. Les hommes en état de mort cérébrale peuvent réagir à des stimuli extérieurs, les mouvements des bras et des jambes sont possibles  
  
« La mort cérébrale n'est pas un fait scientifique. Ce n'est pas un diagnostic médical. » Dr Robert Truog, pédiatre américain  
  
 « La mort cérébrale n'existe pas, c'est une invention de la médecine de transplantation. » Franko Rest, chercheur allemand sur la mort et l’éthique  
  
En 1996 le Dr Zieger a rapporté à la commission sanitaire du parlement allemand que les patients dans le coma réagissent clairement aux événements extérieurs et aux stimuli sociaux, comme par exemple les visites de la famille. Le corps des morts cérébraux est chaud, leur métabolisme fonctionne. Les morts cérébraux combattent les infections et les blessures, en ayant par exemple de la fièvre. Afin qu’ils ne meurent pas, on doit nourrir, soigner, surveiller, tester les morts cérébraux et leur donner des médicaments. Les morts cérébraux sont réanimés si nécessaire. N'est-ce pas une contradiction dans les termes : réanimer des morts ? Le critère de la mort cérébrale a été introduit en 1968 expressément dans le but d'obtenir des organes. Pour les adieux des proches, le personnel infirmier a pour consigne de faire des injections de décontractants musculaires « aux morts agités » afin qu'ils ne bougent pas lors des adieux.  
  
 « Le prélèvement d'organes sur une personne encore vivante est un homicide punissable par la loi. La mort cérébrale a été déclarée mort humaine, afin d’obtenir sans se rendre punissables, des organes vivants qui peuvent se conserver. » Prof. Klaus Peter Jörns, directeur émérite de l'Institut de religion-sociologie de la Faculté de théologie de l'Université Humboldt de Berlin  
  
 « Le prélèvement d'organes est un meurtre », Dr David Evans, cardiologue et conférencier britannique  
  
  
  
Lorsqu’on incise le corps du cou à la symphyse pubienne alors que le cœur bat, la pression artérielle, le rythme cardiaque et l'adrénaline augmentent. Des rougeurs du visage, des rougeurs étendues sur la peau et de la transpiration peuvent également apparaître. Lors d’interventions chirurgicales normales, ces signes sont considérés comme des réactions de douleur, mais pas s’il s’agit de morts cérébraux.   
  
 « La mort cérébrale est une aberration, ce n'est pas la mort d'un être humain. Aussi embarrassant que cela puisse paraître, on peut le prouver logiquement à tous les niveaux. » Prof. Dr. Dörner  
  
 « En tant que créature unique et indissociable, l'homme est représenté non seulement par son cerveau mais aussi par son corps. Mais 97 % de ce corps est encore en vie au moment de la mort cérébrale. » Prof. Linus Geisler, cardiologue  
  
Les médicaments contre le rejet de nouveaux organes coûtent plusieurs milliers d'euros par an et par patient. Après une transplantation, un suivi médical à vie (!), des séjours fréquents à l'hôpital et des médicaments aux nombreux effets secondaires (médicaments dits immunosuppresseurs) sont nécessaires. Les médicaments, qui peuvent coûter plusieurs milliers d'euros par mois, désactivent le système immunitaire afin que l'organisme ne rejette pas l'organe étranger. Rien qu'à partir de cela, on peut soupçonner que la transplantation d'organes est contraire à la nature humaine : le corps se défend souvent si fortement contre cette lourde intervention que le rejet de l'organe étranger est plus important pour lui que la préservation de la vie de son propre corps. La prise de médicaments immunosuppresseurs augmente considérablement le risque général d'infection. La personne devient sensible aux plus petites infections, champignons, bactéries et il y a une baisse de la coagulation du sang. La cortisone contenue dans le médicament provoque un gonflement du corps. Il existe un grand nombre de cas non signalés de receveurs d'organes qui ont un désir de mort inexplicable.  
  
Le marché des seuls immunosuppresseurs, qui suppriment le rejet de l'organe étranger par le receveur, représente un chiffre d’affaire de 1,6 milliard d'euros par an. En 2011, les tarifs forfaitaires des transplantations auraient été compris entre 18 000 et 215 000 euros, selon l'organe et le type d’intervention. Par exemple, un foie coûte entre 98 000 et 130 000 dollars, un cœur entre 130 000 et 160 000 dollars.  
  
 « Le marché des greffes et des produits pharmaceutiques se chiffre en milliards d’euros. » Richard Fuchs, auteur de livres spécialisés  
  
60 % des morts cérébraux présumés pourraient reprendre conscience :  
  
- McKinley a été déclaré en état de mort cérébrale et ses parents ont décidé de faire don de ses organes. Mais soudain, le garçon de 13 ans a bougé sa main, puis ses pieds, le garçon en état de mort cérébrale se réveille de son coma.   
  
- Angelle Liebi, qui a été déclarée en état de mort cérébrale, s'est également réveillée de son coma et s’est rétablie. Elle aussi a senti quand les infirmières l’ont touchée pour lui enfoncer une aiguille et ont incisé sa gorge pour poser une canule. Elle a entendu les autres parler d’elle : les médecins, qui semblaient convaincus qu'elle était en état de mort cérébrale, et qui conseillaient à son mari de s'occuper de ses funérailles. Elle était encore là !  
  
- Collin Burns s'est même réveillée pendant qu’on lui prélevait ses organes. Les médecins avaient déclaré par erreur qu'elle était morte avec des « lésions cérébrales irréversibles. »  
  
- Gloria Cruz, 56 ans, s'est aussi complètement remise de sa « mort cérébrale ». Son mari avait retardé l’arrêt des traitements.   
  
- L'ex-mari de Rosemarie Körner s'est réveillé de sa mort cérébrale. Il a traité les médecins d'imbéciles, disant qu’ils l'avaient mis dans un réfrigérateur au sous-sol, il aurait alors été sorti de nouveau par des médecins totalement stressés et un médecin lui aurait incisé le cou. Sans anesthésie ni anti-douleurs, il aurait été opéré à nouveau. Le médecin chef du service a confirmé que ça s'était produit ainsi. Comment une personne décédée peut-elle voir ce qui lui arrive ? Pourquoi une personne décédée peut-elle ressentir la douleur ?   
  
- Une femme médecin a assuré aux proches de Karina qu'il n'y avait aucun espoir pour leur fille et, presque dans la même phrase, elle a demandé si la famille serait prête à donner les organes de Karina. Mais Karina se remet soudain à respirer toute seule. En se réveillant du coma, elle fait signe à son père : « Je suis vivante. »   
  
- Les parents de Violetta, originaires de Pologne, n'ont pas accepté le diagnostic de mort cérébrale et n'ont pas donné l'autorisation de prélever ses organes. Violetta s'est réveillée, elle s'est rétablie et aujourd'hui elle est mariée.

**de is.**

**Sources:**

• Express Zeitung, Ausgabe 21, November 2018  
sein.de  
• Organspende: Wann ist ein Toter tot? 01.11.2012)  
• AEGIS, Impuls Nr. 16  
• dober.de, Kritik an der Hirntod-Konzeption  
• EKD: Gott ist ein Freund des Lebens, Hannover 1989  
• theologe.de, Die verschwiegenen Leiden von Organspendern und Organempfängern  
• Die Tagespost, 11.02.2012 Nr.18/Nr.6.  
• «Welt der Wunder», 27.05.2012  
• «Die Wertschöpfung einer «Organspende»: Wirtschaftsfaktor Organtransplantation», Stand 2011  
• Arte.tv, Der Streit um den Hirntod- Organspende auf dem Prüfstand, 07.09.2018  
• Jahresbericht der Deutschen Stiftung Organtransplantation (DSO) 2017  
• Zitat von Sachbuchautor Richard Fuchs  
• Tagesanzeiger.ch, Krebsrisiko steigt nach Organtransplantation massiv, 11.09.2018  
• Transplantation-information.de, Facharbeit – Grenzsituationen im Arbeitsbereich des OP-Pflegepersonals, Cathrin Marschall  
• Epochtimes.de, Organtransplantationen können menschliche Psyche verändern, 13.01.2016  
• Tag24.de, Mysteriös: Vier Menschen starben, nachdem sie Organe vom selben Spender bekamen, 13.09.2018  
• Artikel geschrieben von TK/Werner Hanne  
Quellen des Autors: ctstransplant.org, Outcome graphs   
klinikum.uni-muenchen.de, Transplantationszentrum dso.de, Servicecenter, Angehörige und Patienten pflegekonzept.de, Organspende – Nein Danke!  
• Buch: Herzloser Tod, Ulrike Baureithel und Anna Bergmann, Klett-Cotta (2001)  
Aus «Kirche und Gesellschaft»-, TV-Bericht, Nov. 1996  
Buch «Ungeteilt sterben» von Gisela Lermann  
• Antwort vom 18.04.2012 aus der Klinik für Allgemein-,Viszeral- und Transplantationschirurgie, Klinikum Augsburg  
• Antwort vom 20.04.2012 aus der Chir, Klinik und Poliklinik TU München  
• Buch «Tod bei Bedarf», Seite 117 folgende, von Richard Fuchs  
• Organwahn.de  
• Pharmazeutische-zeitung.de, Patientenschützer bemängeln Intransparenz bei Organspende, 4.11.2016  
• Zeiten Schrift Nr. 74, Kaufe Niere, zahle bar!  
<https://www.zeitenschrift.com/artikel/organhandel-kaufe-niere-zahle-bar>  
  
  
Quellen der vom Hirntod Aufgewachten  
  
• bild.de, Organe waren schon zur Spende freigegeben, Hirntoter Junge (13) erwacht aus dem Koma, 07.05.2018   
• Badische-Zeitung.de, Für hirntot erklärt und wieder aufgewacht: Die Straßburgerin   
• Angèle Lieby, 04.01.2014   
• abc-news.go.com, Patient wakes up as doctors get ready to remove organs, 09.07.2013   
• foxnews.com, Husband celebrates miracle as braindead wife wakes up in hospital, 11.05.2011   
• Organspende - Die verschwiegene Seite, KAO-Infoblatt, S.34-36 «Ihr Mann wachte 1975 aus Hirntod wieder auf – Heutzutage wären seine Überlebenschanchen geringer»  
• «Tabuthema Hirntod - Zweifel an der Qualität der Diagnostik» youtube.com, REPORT MÜNCHEN, 21.11.2012 (ARD)   
• «Wioletta, eine Hirntodfehldiagnose?» youtube.com, 16.01,2011

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#DonOrganes - d'organes - [www.kla.tv/DonOrganes](https://www.kla.tv/DonOrganes)  
  
#IndustriePharmaceutique - pharmaceutique - [www.kla.tv/IndustriePharmaceutique](https://www.kla.tv/IndustriePharmaceutique)  
  
#Vetopedia-fr - Vétopédia - [www.kla.tv/Vetopedia-fr](https://www.kla.tv/Vetopedia-fr)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.